

Utilisation de la marque et du logo :

Je soussigné(e),

Une personne certifiée chez B2C s'engage à respecter les règles d'utilisations traitées dans ce chapitre. Tout emploi abusif de la marque B2C peut entraîner le retrait du droit d'usage de la marque et B2C se réserve le droit d'intenter dans le cadre de la législation en vigueur toute action judiciaire qu'elle jugerait appropriée à l'encontre du contrevenant, ainsi qu'un retrait pure et simple de la certification.

Le logo en format numérique est envoyé par mail au nouveau certifié ainsi qu'un exemplaire du certificat en format JPEG et papier.

Le logo, utilisé pour faire valoir la compétence de la personne certifiée, peut être utilisé sur la documentation, et autre document officiel et en cas de doute une demande sera faite à B2C pour un avis favorable ou non.

Pour une société, la marque B2C ne peut être utilisée que de manière nominative par candidat ou employé certifié par B2C, et non à l'ensemble de son personnel.

Dans le cadre des opérations de surveillance et de re-certification des personnes certifiées, B2C contrôle l'utilisation conforme de la marque B2C et le respect de la charte graphique du logo par le biais du contrôle des rapports.

Si la marque et le logo de B2C n'est pas conforme sur les documents demandés lors de la surveillance cela sera considéré comme un écart.

La charte graphique du logo doit être respectée et doit obligatoirement suivre les données colorimétriques suivantes

Références CMJN

- Pour l'orange : C0, M50, J50, N0
- Pour le gris foncé : C0, M0, J0, N90

Références RVB

- Pour l'orange : R243, V153, B123

Références pantone

- Pour l'orange : 486C
- Pour le gris : BLACK 7C

Pour tout autre cas d'utilisation de la marque et du logo B2C, une demande sera faite à B2C pour un accord écrit.

Le

A

Signature du Candidat

Signature et cachet de l'employeur